

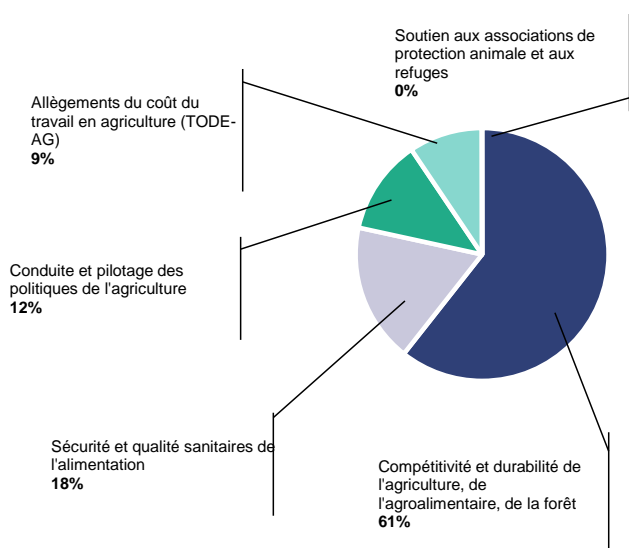
AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

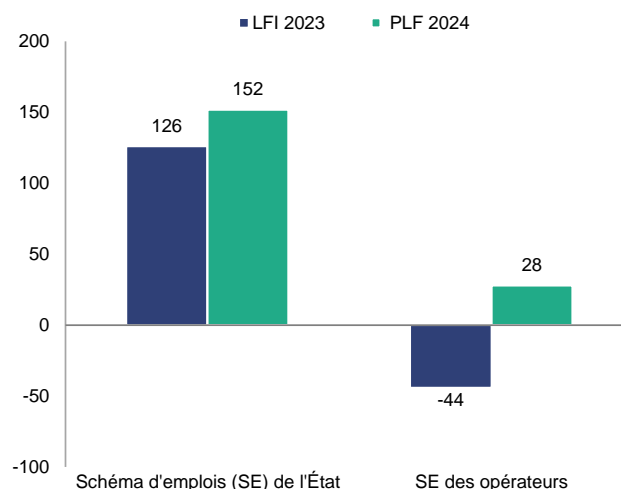
Les moyens de la mission en 2024

Crédits budgétaires : 4,5 Md€ Emplois de l'État : 12 008 ETPT
 Taxes affectées : 0,5 Md€ Emplois des opérateurs : 13 447 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées

	LFI 2023 ¹	PLF 2024	2025 ¹	2026 ¹
Crédits du budget général²	3,61 Md€	4,50 Md€	4,54 Md€	4,59 Md€
Taxes affectées	0,47 Md€	0,47 Md€	0,47 Md€	0,47 Md€

¹Données au format 2024.

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires.

Présentation de la mission

- Face à l'accélération du changement climatique et à ses conséquences sur les cultures, les élevages et la forêt, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire intensifiera en 2024 son soutien à une agriculture plus résiliente face aux aléas climatiques. Au regard des attentes toujours plus fortes des Français pour une alimentation saine, durable et de qualité et une production plus respectueuse de l'environnement, les moyens consacrés à l'agriculture française seront renforcés pour accompagner davantage la transition écologique des exploitations françaises, tout en assurant un revenu suffisant aux agriculteurs.

- Le ministère maintiendra par ailleurs un haut niveau de prévention des risques et garantira la réactivité des interventions en cas de survenance de dangers sanitaires, d'aléas économiques ou climatiques en prenant notamment appui sur le nouveau dispositif d'assurance récolte dont 2024 sera la deuxième année de mise en œuvre, après une année 2023 au cours de laquelle le dispositif a déjà permis une hausse importante des surfaces assurées.

Planification écologique du secteur agricole et forestier

Au titre de la planification écologique, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire bénéficiera d'une dotation nouvelle d'un montant de 1 291 M€ en AE et 754 M€ en CP.

Cet effort sans précédent traduit l'engagement du Gouvernement à soutenir la transition écologique du secteur agricole.

L'année 2024 verra le lancement de différentes mesures et stratégies : plan haies, plan protéines, fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions, stratégie de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, accompagnement des différents maillons de la filière bois et protection des forêts.

Poursuivre le soutien apporté à la forêt

La forêt française et la filière forêt-bois continueront de bénéficier d'un important soutien de l'État.

L'ONF voit un maintien de son plafond d'emplois pour la deuxième année consécutive, permettant d'assurer sa forte mobilisation dans la lutte contre les incendies.

Par ailleurs, l'année 2024 sera marquée par la mise en place d'une nouvelle Mission d'Intérêt Général « adaptation au changement climatique ».

S'agissant de la mise en œuvre de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte

contre l'intensification et l'extension du risque incendie, le Centre national de la propriété forestière se voit doter de 5 ETP supplémentaires et les effectifs ministériels seront renforcés à hauteur de 15 ETP.

Enfin, la filière bénéficiera en 2024 d'un soutien important à hauteur de 250 M€ en AE et 100 M€ en CP au titre de la planification écologique, afin de mettre en œuvre un soutien pérenne pour assurer le renouvellement forestier en ligne avec l'objectif fixé par le président de la République de planter 1 milliard d'arbres d'ici 2030.

Soutenir la politique sanitaire

La réforme de la police de sécurité sanitaire unique fera l'objet d'un soutien supplémentaire pour renforcer la fréquence de contrôle des établissements en remise directe.

Désormais garant de la nouvelle police unique de la sécurité sanitaire des aliments, le ministère bénéficiera du renforcement des effectifs des services en charge des contrôles (+ 40 ETP), complétant les agents

transférés par la DGCCRF, et d'une augmentation de ses moyens afférents de 38 M€.

Enfin, le ministère disposera d'une enveloppe pour la mise en place des mandats de services d'intérêt économique général (SIEG) pour les commandes d'analyse de la Direction Générale de l'Alimentation pour le suivi et la lutte contre les maladies animales et végétales.

Assurer la résilience de la Ferme France

Mis en place au 1^{er} janvier 2023, le dispositif d'assurance récolte continuera sa montée en charge afin de protéger les agriculteurs affectés par les événements climatiques. Le ministère bénéficiera à ce titre de 20 M€ de crédits budgétaires supplémentaires au titre du PLF 2024.